

BEM AT 2025 0826

Arrêté temporaire de circulation Travaux de réfection d'enrobé

LE CLOS DES CENDRE (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle CHARIER TP SUD Agence LAHAYE demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé

LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU représentée par Monsieur Romain MARILLAUD - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection d'enrobé, rabotage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/10/2025 au 11/11/2025 LE CLOS DES CENDRES (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, la circulation des véhicules est interdite LE CLOS DES CENDRES (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

ARTICLE 2

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 11/11/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : D201 (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges).

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD Agence LAHAYE.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 10 octobre 2025 Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

Pour le maire empêché

Didier SAUVESTRE - 1er adjoint

Beaupréau-en-Mauges

DIFFUSION.

CHARIER TP SUD Agence LAHAYE

BRANGEON

HDV

Pompier de La Poitevinière

Mairie Beaupréau

<u>ANNEXES</u>: PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours comentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse <u>www.telerecours.ft</u>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit

d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

DEVIATION ROUTE DU COS DES CENDRES

27/10/2025 aU 7/11 / 2025



